



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 4 septembre 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, formant quorum du comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Micheline Larouche, greffière adjointe et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Absent : monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2002-1096 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 AOÛT 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 28 août 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal du 28 août 2002 tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-1097 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - 47 953,51 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 422 375,20 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 - 3 737,91 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 30 - 456 869,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 30 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n°35	pièces de comptes à payer	47 953,51 \$	du 19 au 23 août 2002
PD n° 34	pièces de comptes à payer	422 375,20 \$	du 19 au 23 août 2002
Réquisitions n° 32	pièces de comptes à payer	3 737,91 \$	du 21 août 2002
Embauches n° 30	embauches de personnel temporaire	456 869,18 \$	du 12 au 16 août 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

Le conseiller André Levac prend son siège.

CE-2002-1098 **RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 – 448 437,71 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 AOÛT 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-32, d'un montant total de 448 437,71 \$, pour la période du 15 au 21 août 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1099 **SOUSSION - 2002 SI 136 - CHEMISES POUR POLICIERS (SECTEURS AYLNER ET HULL) - SERVICE DE POLICE - FIRME : C.L.B. UNIFORMES INC. - 32 348,27 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme C.L.B. Uniformes Inc., 213, boulevard René A. Robert, suite 100, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4L1, au montant de 32 348,27 \$ pour la fourniture de chemises pour les policiers des secteurs Aylmer et Hull, le tout en conformité avec sa soumission en date du 8 août 2002 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 124,86 \$	TPS à recevoir ristourne
21600-651	31 223,41 \$	Soutien vêtements et access.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1100 **SOUSSION - 2002 SI 137 - ACHAT DE DEUX TRACEURS - SERVICE D'URBANISME - FIRME : MICRORAMA INFORMATIQUE INC. – 46 763,41 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Microrama Informatique Inc., 99, 2^e Avenue Est, Gatineau, Québec, J8P 4X7, au montant de 46 763,41 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux traceurs pour les besoins de la division support technique et systèmes du Service d'urbanisme, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 626,12 \$	TPS à recevoir ristourne
99600-672-41440	45 137,29 \$	Coûts de transition équip./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

**CE-2002-1101* AUGMENTATION DU BUDGET 2002 DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ DE 30 000 \$
SUITE À LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - PROGRAMMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu du Ministère de la culture et des communications du Québec une subvention de 35 000 \$ pour la programmation de la saison 2002-2003 de la salle Jean-Després;

CONSIDÉRANT QUE 30 000 \$ doit servir à la programmation de l'année 2002 et 5 000 \$ à la programmation de l'année 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget 2002 de la salle Jean-Després de 30 000 \$ suite à la subvention du Ministère de la culture et des communications du Québec.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72134-438	0,00 \$	5 000,00 \$	Salle Jean-Després // Techniciens de scène
72134-433	0,00 \$	25 000,00 \$	Salle Jean-Després // Cachets d'artistes
01-82172	30 000,00 \$	0,00 \$	Activités culturelles // Cachets d'artistes

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

**CE-2002-1102 MODIFICATION DE BAIL - BELL MOBILITÉ INC. - GARAGE MUNICIPAL - 476,
BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SECTEUR GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le bail intervenu le 25 avril 1997 entre la Ville de Gatineau et Bell Mobilité Cellulaire inc., le contrat étant publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 516804, pour y inclure les clauses et conditions suivantes :

1. Location additionnelle d'une partie du lot numéro 1 101 838, d'une superficie de 116,2 mètres carrés et montrée aux plan et description technique préparés par monsieur Yves Gascon, arpenteur-géomètre, en date du 12 juin 2002, sous le numéro 13721 de ses minutes;
2. Loyer supplémentaire de 2 500 \$ à compter du 1^{er} mai 2002 et en plus de toutes les taxes applicables;
3. Le loyer de la première année, c'est-à-dire du 1^{er} mai 2002 au 30 avril 2003 a déjà été versé à la municipalité;
4. Tous les autres termes, conditions et stipulations, mentionnés au bail ci-dessus, demeurent inchangés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer l'addenda au bail soumis par Bell Mobilité à la Ville le 7 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1103* MODIFICATION DU BAIL DE TERRAIN - VILLE - CCN (2001-06-28)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville et la CCN autorisent l'occupation mutuelle de parcelles de terrain dans le secteur Leamy comportant une superficie approximative de 4 400 pieds carrés (voir plan de M. Mercier arpenteur-géomètre en date du 11 juillet 2002) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter que le bail entre la Ville et la CCN en date du 28 juin 2001 soit modifié pour y ajouter le droit pour la Ville d'occuper les parcelles 347032 et 347033 en contrepartie de l'occupation par la CCN de la parcelle 347034 le tout montré au plan numéro 991013 de monsieur Michel Mercier arpenteur-géomètre en date du 11 juillet 2002.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le bail.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-1104 SUBVENTION DE 50 \$ À L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL 14 - MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'Association de baseball amateur de Gatineau, à l'attention de madame Tammy Mansfield, pour défrayer les coûts de participation des « Indiens de Gatineau, moustique A » au championnat provincial à Varennes.

Aurèle Desjardins 50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40014	50 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1105 AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET MONSIEUR MARC BUREAU AU COLLOQUE FONDATION RUES PRINCIPALES 2002 - LE 18 SEPTEMBRE 2002 AU CAPITOLE DE QUÉBEC - 1 718 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière et monsieur Marc Bureau à participer au colloque Fondation Rues principales le 18 septembre 2002 à Québec, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 1 718 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de Colloque 2002- Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4, concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	859 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-30014	859 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1106 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME MIREILLE MUNGER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder un congé sans solde pour la période du 6 septembre 2002 au 10 janvier 2003, à madame Mireille Munger, secrétaire au Service arts, culture et lettres, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective de l'ex-Ville de Hull en vigueur.

Adoptée

CE-2002-1107 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME ANNIE LACHANCE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder un congé sans solde pour la durée du 3 septembre 2002 au 2 mai 2003, à madame Annie Lachance, greffière-suppléante au Service de la cour municipale, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective de l'ex-Ville de Hull en vigueur.

Adoptée

CE-2002-1108 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME MARGUERITE CHARETTE-PARADIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder un congé sans solde pour la période du 21 juillet 2002 au 20 juillet 2003, à madame Marguerite Charette-Paradis, préposée au prêt à la Division bibliothèque et lettres.

Adoptée

CE-2002-1109 MUTATION À L'ESSAI DE MADAME SYLVIE BERGERON AU POSTE DE DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE (COMMIS TECHNIQUE) AU SERVICE D'INCENDIE ET AUTORISATION DE COMBLER LE POSTE DE DACTYLO-RÉCEPTIONNISTE (COMMIS TECHNIQUE) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Sylvie Bergeron, pour une période de six mois, au poste de dactylo-réceptionniste (commis technique) au Service d'incendie.

Le salaire de Mme Bergeron est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7^e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 rémunération régulière – cols blancs, Service d'incendie.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste dactylo-réceptionniste (commis technique) au Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1110 **DÉMISSION DE MONSIEUR SERGE BROUSSEAU, CHEF DES SERVICES-CONSEILS EN GESTION AU SERVICE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Serge Brousseau, chef des services-conseils en gestion au Service de la planification stratégique et ce, à compter du 29 septembre 2002.

M. Brousseau était à l'emploi de la nouvelle Ville de Gatineau (ex-Ville de Hull) depuis le 12 juin 1995.

Le trésorier est autorisé à payer à M. Brousseau les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier M. Brousseau pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 août 2002.

Adoptée

CE-2002-1111 **AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme.

Adoptée

CE-2002-1112 **SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise de suspendre sans solde l'employé numéro 20006 pour une période d'une semaine (40 heures).

La date de la suspension sans solde sera déterminée par le directeur du Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, selon les besoins du Service.

Adoptée

CE-2002-1113 SUSPENSION SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20029

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise de suspendre sans solde l'employé numéro 20029 pour une période d'une semaine (40 heures).

La date de la suspension sans solde sera déterminée par le directeur du Service du traitement et de la gestion des matières résiduelles, selon les besoins du Service.

Adoptée

CE-2002-1114 BARRAGE ROUTIER - INTERSECTIONS RUES ST-LOUIS ET RICHER, DE LA SAVANE ET DES ANCIENS ET BOULEVARD GRÉBER ET RUE LAFORTUNE - SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2002

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Pointe-Gatineau a comme mission première de s'occuper des jeunes et dans cette perspective, il s'occupera de l'aménagement de diverses cours d'école :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Club Optimiste Pointe-Gatineau inc. à effectuer un barrage routier aux intersections énumérées ci-dessous le samedi, 28 septembre 2002 :

Rues St-Louis et Richer
Rues de la Savane et des Anciens
Boulevard Gréber et rue Lafortune

L'organisme doit respecter les directives de sécurité émises par le Service de police.

L'organisme dégage la Ville de toutes responsabilités pour tous incidents pouvant résulter de la tenue du barrage routier et à cet effet, l'organisme doit souscrire une police d'assurance responsabilités de 2 000 000 \$, nommant la Ville comme co-assurée et signe tous les documents pertinents à cet effet.

Adoptée

CE-2002-1115 SOUMISSION - 2002 SI 119 - STRATÉGIE D'ORGANISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES ÉCONOMIQUES DE LA VILLE DE GATINEAU - MODULE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - SERVICE D'URBANISME - FIRME : CAI AFFAIRES CORPORATIVES INTERNATIONALES - 74 822 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme CAI Affaires Corporatives Internationales, 1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal, Québec, H3A 3G4, au montant de 74 822 \$ taxes incluses pour la réalisation de la stratégie d'organisation et de développement des espaces économiques, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission ouverte par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du

9 août 2002 et ce, étant la soumission ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2002-934.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	2 601,81 \$	TPS à recevoir ristourne
61500-411-41441	72 220,19 \$	Révision schéma d'aménagement Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2002.

Adoptée

CE-2002-1116

AUTORISATION AU MAIRE ET AU GREFFIER À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE DU PROGRAMME «TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000» POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR ÉLEVÉ À MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-197 du 12 avril 2001, autorisait, entre autres, son président et son secrétaire à signer tous les documents administratifs reliés au projet de construction du réservoir élevé d'eau potable à Masson-Angers dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 »;

CONSIDÉRANT QUE le coprésident provincial du comité de gestion de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures, dans sa lettre du 31 mai 2002, mentionne qu'un protocole d'entente parviendra à la Ville de Gatineau pour une contribution de 1 828 134 \$ à l'égard du projet de construction du réservoir élevé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer les documents du protocole d'entente du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » pour le projet de construction du réservoir élevé d'eau potable dans le secteur Masson-Angers de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2002-1117

VENTE À L'ENCAN - EFFETS NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de police à tenir samedi le 21 septembre 2002 au Quartier-général de la police du 590, boulevard Gréber, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés détenus par le Service de police; effets composés principalement de bicyclettes, d'appareils électroniques et d'outils de tous genres.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service de police à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

Adoptée

CE-2002-1118*

SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DU SCHEMA DE COUVERTURE DES RISQUES PRÉVU À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE (L.Q. 2000.C.20)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité incendie (L.Q. 2000, c. 20) a été adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 8 et suivants de la Loi, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 137 de la Loi sur la sécurité incendie (L.Q. 2000, c.20), prévoit que le ministre est chargé, plus particulièrement, de déterminer à l'intention des autorités régionales et locales, des orientations portant sur la prévention, la formation des effectifs, la préparation des interventions et les secours. À cette fin, il classifie les risques d'incendie, énumère et décrit les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales et locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a formulé les conditions pour le soutien financier des municipalités régionales de comté et autres autorités régionales pour l'établissement et la mise en œuvre de schémas de couverture de risques dans un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a établi des orientations en matière de sécurité incendie, lesquelles ont été publiées à la Gazette officielle du Québec le 30 mai 2001 conformément à l'article 138 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a la même responsabilité à l'égard de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique, conformément à l'article 12 de la Loi sur la sécurité incendie, a donné avis à la Ville de Gatineau de son obligation d'établir un schéma de couverture de risques pour le 1^{er} septembre 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le ministre de la Sécurité publique, selon les modalités de la Loi sur la Sécurité incendie (L.Q. 2000, c. 20).

QU'une demande d'assistance financière additionnelle soit formulée auprès du ministère de la Sécurité publique, au montant de 81 250 \$ s'étalant sur une période de vingt-quatre mois, afin de couvrir les coûts additionnels imposés à la Ville de Gatineau en fonction des exigences prévues à la loi précitée.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le protocole d'entente intervenu avec le ministère de la Sécurité publique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21100-419	201 250 \$	Administration - Police autres prof./adm.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21100-419	0,00 \$	201 250,00 \$	Administration - police // autres prof./adm.
21600-435	43 750,00 \$	0,00 \$	Soutien // Formation
52200-499	37 500,00 \$	0,00 \$	Logement social // Autres serv. techn.

01-82122	120 000,00 \$	0,00 \$	Protection incendies // Autres serv. techn.
----------	---------------	---------	--

Un certificat du trésorier a été émis le 3 septembre 2002.

Adoptée

JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif